

Pleudihen

Village



L'ÉLAGAGE DES ARBRES : UNE OBLIGATION LÉGALE ET UNE NÉCESSITÉ POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Cette période de l'année est propice à l'élagage des plantations qui bordent les propriétés de chacun. Pour rappel, chaque propriétaire de parcelle est tenu de procéder à l'élagage de ses arbres en bordure des routes.

D'une part, un bon élagage permet à nos routes de sécher plus rapidement, ce qui évite qu'elles ne se détériorent prématurément. D'autre part, le long de ces routes, se trouvent les poteaux et câbles téléphoniques appartenant à ORANGE.

C'est pourquoi, nous demandons à tous les propriétaires de procéder à l'élagage des arbres notamment si des lignes téléphoniques longent leur terrain. Cela évitera des pannes sur les câbles existants et permet la construction en cours du réseau de fibre optique attendue par nombre de Pleudihennais.

Par ailleurs, et de manière générale, nous vous recommandons de procéder à un élagage régulier des plantations proches du réseau téléphonique qui se trouve à proximité votre propriété, afin de vous prémunir contre toute dégradation involontaire du réseau qui pourrait vous être reprochée.

En effet, l'article L.65 du code des postes et télécommunications électroniques punit d'une amende de 1.500 euros, toute dégradation du réseau téléphonique, que celle-ci soit volontaire ou non, et qui pourrait par exemple trouver sa cause dans l'absence de l'élagage des arbres proches des lignes téléphoniques.

L'illustration ci-contre vous indique vos obligations en matière d'élagage à proximité des réseaux téléphoniques. En cas de difficultés pour réaliser ces travaux, vous pouvez vous rapprocher de la mairie afin de trouver des solutions à ces problèmes.

Enfin, il convient de rappeler à tous les propriétaires qu'ils sont tenus de procéder à l'entretien régulier de leurs terrains, notamment au niveau de leurs plantations et que ces dernières ne doivent pas gêner leurs voisins (article 673 du code civil).

Jean-François HULAUD
Premier adjoint délégué aux Travaux et au SIVOM

DINAN AGGLOMÉRATION RAMASSAGE des ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES : CE QUI A CHANGÉ DEPUIS LE 27 JANVIER



1. **Les ordures ménagères** : la collecte des ordures ménagères s'effectue le **VENDREDI** semaine paire. Prochaines collectes : **vendredi 21 février et vendredi 7 mars**.

2. **La collecte sélective** : la collecte des **BACS JAUNES** s'effectue tous les 15 jours, le **vendredi**, semaine impaire. Prochaine collecte : **vendredi 28 février**.

Pour une collecte assurée :

- Mettez les ordures ménagères en sac fermé dans le bac vert et les déchets recyclables en vrac dans le BAC JAUNE.
- Le couvercle du bac doit pouvoir se fermer.
- Présentez le bac la veille au soir, poignée côté route.
- **NE METTEZ PAS de SACS au PIED des BACS, ils ne SERONT PAS RAMASSÉS !**
- Respectez les consignes de tri

En cas de souci (absence de livraison du bac, de ramassage), vous pouvez contacter le service Déchets de Dinan Agglomération au 02.96.87.14.14 ou par courriel à dechets@dinan-agglomeration.fr. Le calendrier de collecte est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://sig.dinan-agglomeration.fr/cartes/pdf/om/PLEUDIHEN-SUR-RANCE.pdf>

21/02/2025 n°2287



MARCHÉ

tous les MARDIS
de 9h à 13h place de l'Eglise



BUREAU DE POSTE
Du mardi au samedi
De 9 h à 12 h

Prochain Conseil municipal :
Jeudi 27/02/2023 à 20h00
Salle d'honneur de la Mairie

CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE

**Abonnement gratuit
pour tous**

02.96.88.20.55

Lundi 24/02 14h-18h

Mardi 25/02 FERMÉ

Mer. 26/02 9h-12h30 14h-17h30

Jeudi 27/02 14h-17h30

Vendredi 28/02 10h-12h30

Samedi 01/03 9h-12h30



EXPOSITION
**Le monde
imaginaire de STEVA**
jusqu'au 28 février
Entrée libre

Présence de l'artiste le mercredi
26/02, de 10h à 12h

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers :
112 ou 18 (fixe)

Médecin : 15. Pharmacie : 3237

Sage-femme ☎09.84.45.25.37

Cabinet infirmier ☎02.96.88.28.57

Ambulances de La Rance

☎02.96.83.38.64

Taxi LEMOINE ☎06.08.54.09.22

Correspondante Ouest-France :

Catherine DAVY ☎06.07.57.39.20

Correspondante Le Petit Bleu :

Fabienne ANSIDEI ☎06.50.55.31.00

TRI SÉLECTIF (bacs jaunes)



Vendredi 28/02
ORDURES MÉNAGÈRES (bacs verts)

Vendredi 07/03

Merci de sortir vos bacs la veille au soir



STADE PLEUDIHENNAIS FOOTBALL

Programme du week-end

SAMEDI 22 FÉVRIER. Pôle Féminin. U8, U10, U11, U12, U13, U15 B et U 18 : Repos. U15 A : Finale

départementale futsal à Quintin à 9h30.

Pôle Masculin. De U6 à U13 : Plateaux ou matches ou entraînements ou Repos. U14 B et U 16 : Repos. U14 A : Pleudihen reçoit La Montagnerde à 15h (coupe de Bretagne). U15 : Pleudihen va à Plouasne à 15h. U18 : Pleudihen va à Plélo à 15h (championnat futsal).

DIMANCHE 23 FÉVRIER. Seniors A : Pleudihen va à Pacé à 15h30. Seniors B : Pleudihen reçoit Lanrelas à 15h30. Seniors C : Pleudihen va à Lanrelas à 15h30.



Dans le cadre du
Printemps des Poètes,
la bibliothèque de Pleudihen est
heureuse d'accueillir :

Samedi 1^{er} mars à 10h30

Roselyne FROGÉ, poète

pour son second recueil de photos/poèmes "Ainsi va la soif!"

paru en 2023, aux éditions L'Aventure Carto.

Une plongée dans la Bretagne rurale des années 70 à nos jours à travers les photos en noir et blanc d'Yvon KERVINIO et les poèmes de Roselyne FROGÉ, le tout accompagné d'airs traditionnels à l'accordéon diatonique.

A l'issue de cette rencontre :
séance de dédicace

Renseignements au
02.96.88.20.55 ou
bibliotheque.pleudihen@orang
e.fr

Entrée libre et gratuite



EXPOSITION du 3 au 29 mars 2025

"Peinture et poésies
volcaniques, les émotions
qui couvent en nous "

par CATZ

Peintures de Catz, dans un style onirique, accompagnées de poèmes de Louis Dugas et Aude Alexandre. Une exposition immersive où l'on vous proposera d'exprimer à votre tour un ressenti sur une toile, ou de déposer un poème ou un dessin.

1) Mercredi 19 mars, de 14H30 à 16h : rencontre avec Catz

Au programme : mise en avant des poèmes de Louis Dugas

2) Samedi 29 mars, de 10h à 11h45 : performance poétique et picturale en compagnie de Catz et Aude Alexandre.

Au programme : lecture de poèmes, improvisation et peinture.

Entrée libre et gratuite

A l'attention des propriétaires de chiens

Nos amis les chiens sont les bienvenus sur la commune. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que les chiens doivent toujours être tenus en laisse ou pouvoir être rappelés facilement par leur propriétaire.

Par ailleurs, nous rappelons que le code pénal dispose que tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections de leur animal qui auraient lieu sur l'espace public. Une amende forfaitaire de 60€ pourra être dressée en cas de non respect.



SOLEIL ET SOURIRES : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MARDI 25 FÉVRIER, 14H30, SALLE DU VERGER

Visiteurs, visités et sympathisants sont les bienvenus. Un goûter sera offert en fin de séance.



DEUX ATELIERS NUMÉRIQUES

SALLE DU CONSEIL,
MAIRIE de SAINT-HELEN

1) Budget Facile avec CALC

Jeudi 27 et vendredi 28 FÉVRIER, de 15h à 16h30,

2) Ordinateur bien rangé, esprit allégé : l'art de classer ses fichiers - Mardi 4 MARS, de 10h à 11h

Ateliers gratuits. Inscriptions : Nohemy ADRIAN au 07.88.54.26.14 ou conseilnumerique-pleudihen@gmx.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE : REPAS CHEVREUIL À EMPORTER



SAMEDI 8 MARS – SALLE DES FÊTES

Terrine / Civet / Légumes, Prix 12€

Retrait de 10h à 11h30.

Sur réservation auprès des chasseurs ou de Gilbert Colombel au 06.14.36.36.37, André Denoual au 06.74.10.18.49, L'Herminier Jean-Pierre au 06.42.70.99.87



LOTO - COMITE DES FÊTES ET CULTURE

08 MARS – 20H - SALLE DES FÊTES

Animation : DOM ANIMATION. 1 bon d'achats de 400 €, 1 bon d'achats de 300€, 5 bons d'achats de 100 €, 8x60€, 8x50€, 8x40€... Série apéritif, série alimentaire, série lessive. Tarif : 3€ la carte ; 8 € les 3 ; 15 € les 7. Petite restauration sur place.

Réservation au 06.83.17.17.95 ou 09.53.35.01.05 (DOM Animation).



Après-midi « MES RENDEZ-VOUS PaReNThèSe »

Un nouvel après-midi « MES RENDEZ-VOUS PaReNThèSe » est organisé par l'entente intercommunale P'tit Café des aidants.

Le 11 mars 2025 à 14h30

Salle des fêtes de La Vicomté-sur-Rance

De nombreux chants marins et chansons françaises seront repris en chœur par l'assistance.



Venez nombreux pour partager ce moment de convivialité et de détente.

Rendez-vous à 14h00 sur le parking derrière la mairie pour tous ceux qui le souhaitent.



SURVEILLANCE de LIGNES ÉLECTRIQUES ENEDIS par hélicoptère

Dans le cadre de la surveillance des lignes électrique d'ENEDIS, un hélicoptère survolera le département des Côtes-d'Armor à très basse hauteur.

Ces survols ont pour but de détecter les anomalies présentes sur le réseau afin d'établir le programme de maintenance et d'ainsi assurer la fourniture d'électricité.

En fonction des conditions météorologiques, les vols se dérouleront à partir du 18 Février jusqu'au 28 Février.